

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=99

FO

FNEC FP FO

SNFOLC

Le SNFOLC accompagne les futurs stagiaires

- Carrière - Affectation -



Date de mise en ligne : vendredi 6 mai 2022

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Fonctionnaire stagiaire à la rentrée 2022, vous devez vous connecter sur le serveur SIAL **entre le lundi 2 mai et le vendredi 3 juin** à 12h00 (heure de Paris) pour saisir vos voeu(x) académiques ou demander un report de stage. Le Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des lycées et collèges propose de vous aider et de suivre toutes les étapes de votre affectation, mais aussi de vous informer des conditions de stage l'an prochain.

[La brochure disponible ici](#) apporte un certain nombre d'informations syndicales utiles. Néanmoins, elle n'est pas suffisante. Nous estimons en effet que l'aide du syndicat, les conseils, le suivi du dossier, sont essentiels. C'est pourquoi nous vous conseillons de [contacter le syndicat !](#)

LES MOMENTS-CLÉ À CONNAÎTRE POUR SON AFFECTATION À LA RENTRÉE 2022

Étape 1

Se connecter au serveur SIAL : **du lundi 2 mai au vendredi 3 juin à 12h00, sans attendre le résultat de son admission.**

Cette étape est essentielle : vous demandez à être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire en académie ou vous sollicitez un report de stage. Sur le serveur SIAL, il faut préciser sa situation familiale et administrative : ces renseignements sont importants car ils peuvent être générateurs de bonifications si vous êtes concerné par une affectation selon le barème.

C'est également à cette étape qu'il faut indiquer quel concours vous privilégiez si vous êtes admis à différents concours.

Attention : déjà titulaire d'un corps de l'enseignement public de l'Éducation nationale, vous n'êtes pas concerné par cette étape, à l'exception des lauréats des concours Psy-EN.

Étape 2

Le ministère procède aux affectations académiques.

Les résultats seront affichés sur SIAL, dans la rubrique « *affectations* » à partir du 29 juin en fonction des disciplines.

Étape 3

Les rectorats procèdent aux affectations en établissement.

Les dates et les modalités d'affectation en établissement dépendent de l'académie obtenue : d'où l'importance de [se rapprocher du syndicat pour être correctement informé\(e\)](#).

Retrouvez plus de détails et de quoi nous informer de votre situation pour vous aider au mieux grâce à :

- [notre brochure](#)
- [la note de service parue au BO le 14 avril 2022](#)
- [notre fiche de suivi](#)